



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 69 c) de l'ordre du jour provisoire

Promotion et protection des droits

de l'homme : situations relatives aux droits

de l'homme et rapports des rapporteurs

et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 30 de la résolution 65/241 de l'Assemblée générale et porte sur la période allant du 26 août 2010 au 4 août 2011. Au cours de la période considérée, les dernières étapes de la feuille de route politique du Conseil d'État pour la paix et le développement ont été mises en œuvre, à savoir la tenue d'élections générales le 7 novembre 2010; la réunion du nouveau Parlement en janvier 2011; la passation des pouvoirs du Conseil au nouveau Gouvernement le 30 mars 2011. Ce faisant, le Conseil a été officiellement dissous. Le 13 novembre 2010, une semaine après les élections, Daw Aung San Suu Kyi a été libérée après sept ans d'assignation à domicile.

* A/66/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 30 de la résolution 65/241 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de continuer à offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme, la transition vers la démocratie et le processus de réconciliation nationale avec le Gouvernement et la population du Myanmar; de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard; et de lui rendre compte, à sa soixante-sixième session, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, de la suite qui aura été donnée à la résolution. Le rapport porte sur la période allant du 26 août 2010 au 4 août 2011. Des rapports distincts du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ont été publiés en septembre 2010 (A/65/368) et en mars 2011 (A/HRC/16/59).

2. Pendant la période considérée, les étapes restantes de la feuille de route adoptée sous l'égide du Conseil d'État pour la paix et le développement ont été mises en œuvre, à savoir la tenue d'élections générales le 7 novembre 2010; la réunion du nouveau Parlement en janvier 2011; la passation des pouvoirs du Conseil au nouveau Gouvernement du Myanmar, le 30 mars 2011, dirigé par le Président Thein Sein. Ce faisant, le Conseil a été officiellement dissous et le Président du Conseil, le général Than Shwe, de même que le Vice-Président du Conseil et le vice-général en chef Maung Aye, ont démissionné de leurs postes. Le 13 novembre 2010, une semaine après les élections, Daw Aung San Suu Kyi a été libérée après sept ans d'assignation à domicile.

3. Pendant la période considérée, je me suis entretenu avec le Premier Ministre, le général Thein Sein, à Hanoï en octobre 2010, en marge du troisième Sommet ASEAN-Nations Unies, ainsi qu'avec l'ancien Ministre des affaires étrangères Nyan Win à New York en septembre 2010, en marge de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. J'ai également eu un entretien en face à face avec Daw Aung San Suu Kyi dès sa libération. Mon Conseiller spécial, Vijay Nambiar, s'est rendu deux fois au Myanmar à l'invitation du Gouvernement, les 27 et 28 novembre 2010, à la suite des élections et de la libération de Daw Aung San Suu Kyi, et du 11 au 13 mai 2011, après la mise en place du nouveau Gouvernement.

4. Pendant la période considérée, j'ai été en contact permanent avec les États Membres intéressés et ai notamment organisé trois réunions du Groupe des Amis du Secrétaire général pour le Myanmar, en septembre et décembre 2010 et en juin 2011. Outre la série de consultations tenue dans les capitales, mon Conseiller spécial a fait rapport au Président de l'Assemblée générale, au Groupe des amis et au Conseil de sécurité sur ses visites au Myanmar. À la suite de la mise en place du nouveau Gouvernement, j'ai continué d'offrir mes bons offices dans le cadre de contacts bilatéraux de haut niveau entre le Myanmar et les principaux acteurs internationaux.

II. Faits essentiels

Élections

5. En septembre 2010, 42 partis politiques avaient été enregistrés auprès de la Commission électorale de l'Union pour participer aux élections du 7 novembre 2010, dont 5 des 10 partis qui s'étaient présentés à l'élection de 1990. Le

14 septembre 2010, la Commission a déclaré les 10 partis « nuls et non venus » en vertu des lois électorales, y compris la Ligue nationale pour la démocratie et quatre autres partis existants, au motif qu'ils ne s'étaient pas réenregistrés. La Commission a publié des directives de campagne à l'intention des 37 partis restants.

6. À part les deux partis progouvernementaux – le Parti de l'union pour la solidarité et le développement, dirigé par le Premier Ministre Thein Sein, et le Parti d'union nationale – et les deux principaux partis d'opposition – la Force démocratique nationale et le Parti démocratique –, la majorité des partis représentaient des minorités ethniques et un large éventail d'électeurs sur le plan local et à l'échelle nationale. Les partis ont élaboré leurs stratégies de campagne dans les délais prescrits en s'appuyant sur leurs capacités organisationnelle et financière. Sur 3 300 candidats, le Parti de l'union pour la solidarité et le développement et le Parti d'union nationale ont présenté le plus grand nombre de candidats (1 100 et 990, respectivement, dans l'ensemble des circonscriptions), tandis que les autres partis ont présenté moins de candidats et seulement dans certaines circonscriptions.

7. Le 7 novembre, trois élections ont été tenues simultanément : pour l'Assemblée populaire (chambre basse), pour l'Assemblée nationale (chambre haute) et pour le Parlement de l'Union, et pour 14 assemblées de région/d'État. Comme en 1990, les élections ont été organisées sur la base du scrutin majoritaire. Le 17 novembre, les résultats du dépouillement ont été officiellement annoncés. Le 7 décembre, la Commission a annoncé que sur les 29 millions d'électeurs habilités à voter, le taux de participation avait été de 77 %.

8. Le Parti de l'union pour la solidarité et le développement, avec 58 % des suffrages exprimés, a remporté 77 % (883 sièges) du nombre total de sièges électifs, soit 1 154 dans toutes les assemblées, y compris 77 % (129 sièges) à l'Assemblée nationale et 79 % (259 sièges) à l'Assemblée populaire. Avec 25 % des sièges réservés à l'armée dans chaque assemblée (« Tatmadaw »), le Parti de l'union pour la solidarité et le développement et le bloc militaire ont remporté une majorité écrasante. Les sièges restants dans les assemblées nationales ont été partagés entre 16 partis politiques et les partis indépendants, y compris le Parti d'union nationale et la Force démocratique nationale, le Parti démocratique des nationalités shan, le Parti progressiste national du Rakhine, le Parti pour la démocratie de la région des Mòns et le Parti progressiste Chin.

9. Dans les 14 assemblées de région/d'État, les partis ethniques ont affiché de meilleurs résultats, toutes proportions gardées, que les partis d'opposition nationaux. Le Parti de l'union pour la solidarité et le développement a remporté la quasi-majorité des sièges électifs dans la plupart des régions centrales et des blocs non négligeables dans les régions où vivent des minorités ethniques, mais il n'a remporté la majorité que dans l'État de Kayah, alors que les partis ethniques ont obtenu jusqu'à 30 % des sièges dans les États de Chin et d'Arakan.

10. D'après des rapports indépendants, le jour des élections s'est déroulé dans le calme et l'ordre, en dépit de certains dysfonctionnements. Tout indique que la plupart des électeurs ont pu voter librement et que le dépouillement s'est effectué dans la plupart des cas en présence de représentants des partis et du public. Mais, dans le même temps, de nombreuses violations ont été signalées tout au long du processus, ainsi que des cas d'intimidation et de pression. Ces problèmes sont venus s'ajouter aux craintes suscitées par le cadre électoral trop restrictif, qui a

effectivement exclu les principales parties prenantes du processus et restreint la liberté d'expression, d'assemblée et d'association, sans parler de l'accès inégal aux ressources de l'État, des restrictions imposées aux médias, du manque d'éducation des électeurs et des contraintes importantes qui ont empêché les candidats et les partis de lutter à armes égales.

11. Certains des problèmes les plus graves ont été soulevés par les fraudes liées aux opérations de vote anticipé qui semblent avoir fait basculer le résultat final en faveur des candidats du Parti de l'union pour la solidarité et le développement, au détriment des candidats de l'opposition. Dès lors, on estime que les votes anticipés ont représenté plus de 10 % des votes dans l'ensemble de la nation. De source officielle, on affirme que cela ne concerne que quatre sièges mais, selon des sources indépendantes, la distribution anticipée de bulletins aurait influencé les résultats concernant au moins 64 sièges.

12. Le 8 novembre, le Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a publié une déclaration dans laquelle il a salué les élections qui représentent une avancée importante dans la mise en œuvre de la feuille de route du Myanmar pour la réalisation de la démocratie, a encouragé le Myanmar à accélérer le processus de réconciliation nationale et de démocratisation et à continuer d'œuvrer avec l'ASEAN et l'ONU à la réalisation de ce processus.

13. Le même jour, j'ai publié une déclaration dans laquelle j'ai indiqué que les élections s'étaient déroulées dans des conditions qui montraient qu'elles n'avaient pas été suffisamment ouvertes à tous, concertées et transparentes et j'ai souligné qu'il incombait aux autorités du Myanmar de faire en sorte que les élections marquent un nouveau départ vers une transition politique crédible en libérant des prisonniers politiques et en levant les restrictions imposées à Daw Aung San Suu Kyi. J'ai aussi demandé instamment que le processus de formation des nouvelles institutions du Gouvernement soit aussi représentatif et ouvert que possible, et appelé à la reprise du dialogue entre toutes les parties intéressées. J'ai indiqué que la communauté internationale voulait être assurée que le processus en cours marquerait une réelle rupture.

14. En juin et juillet 2011, plusieurs partis politiques ont annoncé leur intention de présenter des candidats pour les élections législatives partielles prévues en novembre 2011. Le « Groupe des Amis du Parti démocratique », y compris la Force démocratique nationale et le Parti démocratique des nationalités shan, a annoncé qu'il allait présenter des candidats dans 40 circonscriptions, tandis que le Parti de l'union pour la solidarité et le développement a annoncé qu'il présenterait des candidats dans les 45 circonscriptions. Pendant la même période, des demandes d'enregistrement de nouveaux partis politiques ont été déposées. Le 20 juillet, la Commission électorale a autorisé l'enregistrement du Parti démocratique populaire, portant ainsi à 38 le nombre de partis politiques officiellement enregistrés.

Libération de Daw Aung San Suu Kyi

15. Le 13 novembre 2010, l'assignation à domicile de Daw Aung San Suu Kyi a été levée par décret du Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, le général Than Shwe. Je me suis félicité de sa libération dans une déclaration, en faisant valoir que sa dignité et son courage face à l'injustice étaient une inspiration pour de nombreuses personnes dans le monde, et j'ai vivement déploré qu'elle ait

été effectivement écartée des élections. J'ai déclaré sans ambiguïté qu'elle ne devrait être soumise à aucune autre restriction et ai de nouveau enjoint les autorités de libérer tous les autres prisonniers politiques.

16. Le 22 novembre, la Cour suprême de Nay Pyi Taw a rejeté l'appel interjeté par la Ligue nationale pour la démocratie pour annuler sa dissolution à la suite de l'annonce faite par la Commission électorale.

Formation du Gouvernement

17. Le 31 janvier, l'Assemblée de l'Union a tenu sa première session, marquée par l'entrée en vigueur de la Constitution de 2008. L'ancien numéro trois du Conseil d'État pour la paix et le développement, Shwe Mann, a été élu Président de l'Assemblée populaire et l'ancien Ministre de la culture, Khin Aung Myint, Président de l'Assemblée des nationalités, fonction au titre de laquelle il exerce aussi celle de Président de l'Assemblée de l'Union. Toutes les présidences et vice-présidences ont été attribuées au Parti de l'union pour la solidarité et le développement.

18. Le 4 février, le Collège électoral présidentiel (composé de l'ensemble des membres de l'Assemblée de l'Union) a choisi l'ancien Premier Ministre du Conseil d'État pour la paix et le développement, Thein Sein, comme Président; l'ancien Premier Secrétaire du Conseil, Tin Aung Myint comme Premier Vice-Président; et l'illustre représentant de l'ethnie Shan, Mauk Kham, comme Deuxième Vice-Président. Tous trois ont été élus représentants du Parti de l'union pour la solidarité et le développement. Dans une déclaration, j'ai noté que la convocation du Parlement et l'élection présidentielle représentaient pour le Myanmar une chance majeure de faire avancer les choses.

19. Le 30 mars, le Conseil d'État pour la paix et le développement a été officiellement dissous lors de la passation de pouvoir au nouveau Gouvernement. Le généralissime Than Shwe et le général Maung Aye se sont officiellement retirés de leurs fonctions. Dans une déclaration, j'ai pris note de la passation de pouvoir au nouveau Gouvernement et insisté sur le fait que les autorités du Myanmar avaient à la fois la chance et le devoir envers leur peuple d'apporter la preuve que ce changement marquerait le début d'une évolution concrète et authentique permettant d'entrevoir la fin de 50 ans de régime militaire direct. J'ai également exhorté les autorités à instaurer un dialogue ouvert au plus grand nombre sur les réformes qui s'imposent pour la mise en place d'un système gouvernemental crédible et efficace.

20. Bien que théoriquement civil, le nouveau Gouvernement comprend une majorité de militaires ayant récemment pris leur retraite. Sur 30 ministres, 3 sont des officiers en exercice auxquels le commandant en chef a attribué des portefeuilles relatifs à la sécurité; 10 ministres et 5 ministres adjoints sont issus du précédent cabinet; 4 officiers supérieurs récemment mis à la retraite ont été nommés à la tête de ministères techniques; les 8 autres membres sont des technocrates désignés, dont 3 ont une formation militaire mais aussi une large expérience des tâches correspondant à leurs fonctions, comme le Ministre des affaires étrangères, Wunna Maung Lwin.

21. De nouvelles structures législatives et administratives ont été mises en place dans les sept régions et les sept États. À l'intérieur des États concernés, six zones autonomes ont été délimitées à l'intention de certains groupes ethniques. Tous les

principaux ministres des États, nommés par le Président, sont issus du Parti de l'union pour la solidarité et le développement, sauf dans l'État de Kayin, qui est dirigé par un législateur militaire. Dans les administrations locales, les représentants ethniques de l'opposition ont été affectés à des postes sociaux et à d'autres responsabilités. En juin et en juillet, les administrations locales ont été remaniées de manière à réaligner les portefeuilles ministériels au niveau local sur ceux de l'administration centrale.

22. Parmi les changements survenus au niveau de la direction militaire, on relève notamment la nomination d'un nouveau commandant en chef en la personne du général Min Aung Hlaing. La suppression des comités politiques supraministériels contrôlés par l'armée et la mise en place d'administrations locales font partie des changements qui indiquent un repli possible du rôle des militaires dans la gouvernance, comme le prévoit la Constitution. L'armée n'est pas directement représentée au sein de la Commission des finances, qui détermine le budget militaire, bien que, selon certaines informations, le commandant en chef dispose d'un « fonds spécial » échappant à tout contrôle public.

23. Au cours de leur première session, qui s'est déroulée du 31 janvier au 30 mars, les deux chambres du Parlement se sont penchées sur les nominations aux postes clefs de l'exécutif et du pouvoir judiciaire, ainsi que sur des questions et des propositions de fond. Pour la première fois, les ministres du Gouvernement sont venus au Parlement pour répondre aux questions de ses membres. Les débats parlementaires ont été rapportés dans les organes de presse officiels, y compris ceux portant sur des sujets sensibles qui n'étaient pas ouvertement évoqués précédemment, tels que les droits fonciers, la censure, la législation concernant le service militaire obligatoire, le recrutement de fonctionnaires parmi les minorités ethniques, l'enseignement dans la langue des minorités ethniques, la réinstallation des populations, la question du cessez-le-feu dans l'État de Kayin, celle de l'amnistie en faveur des prisonniers politiques shan, l'octroi de cartes d'identité aux musulmans vivant dans le nord de l'État d'Arakan, et les monopoles du secteur privé.

24. Conformément à la Constitution, le Parlement a formé diverses commissions, telles que le « Bill Committee » (Commission de rédaction des lois), le « Public Accounts Committee » (Commission des comptes de la nation), le « Rights Committee » (Commission des droits) et le « Government Guarantees, Pledges and Undertakings Vetting Committee » (Commission de certification des garanties, initiatives et engagements gouvernementaux). Les membres de l'opposition constituent un tiers de la composition des commissions, dont l'une est présidée par l'un des leurs, les autres membres appartenant au Parti de l'union pour la solidarité et le développement. Aucun militaire n'a été désigné. Le 1^{er} août, il a été officiellement annoncé que la deuxième session ordinaire du Parlement serait ouverte le 22 août 2011.

Programme de réformes

25. Dans ses discours d'investiture au Parlement le 30 mars, aux membres du Gouvernement le 31 et au « Central Committee for Progress of Border Areas and National Races » (Comité central pour l'avancement des zones frontalières et des races nationales) le 23 avril, le Président Thein Sein a décrit les premières orientations de la politique gouvernementale qui seront mises en œuvre dans les

principaux domaines au cours de son mandat quinquennal. C'était la première fois dans l'histoire récente que le Gouvernement définissait un programme politique et se livrait publiquement à l'évaluation d'un grand nombre des problèmes auxquels fait face le pays.

26. S'éloignant de ses précédents propos officiels, le Président a explicitement reconnu « qu'un grand nombre de personnes et organisations illégales, à l'intérieur comme à l'extérieur de la nation, n'avaient pas accepté la feuille de route et la Constitution ». Il a souligné que, « sans unité nationale, le pays, qui comptait plus de 100 races nationales, ne pouvait pas vivre dans la paix et la stabilité », élément fondamental pour bâtir une nation développée. Mettant en garde contre toutes mesures prises qui sortent du cadre constitutionnel, il s'est employé à convaincre les groupes ethniques de la bonne volonté du Gouvernement et s'est engagé à œuvrer avec « les forces politiques bien disposées » en faveur de la paix, de la stabilité et du développement, notamment en gardant ouverte « la porte de la paix » et en permettant aux personnes ayant des opinions différentes de se présenter aux élections.

27. Parmi les autres thèmes politiques majeurs et les priorités sur lesquels le Président a promis des réformes, on relève l'adoption d'une économie de marché, l'amélioration des conditions socioéconomiques et la réduction des écarts entre zones rurales et zones urbaines; la protection des droits économiques et sociaux; le développement des infrastructures et la prestation de services de base, y compris dans les zones ethniques; le renforcement des normes en matière de santé et d'éducation; la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales; le respect de l'état de droit et d'un pouvoir judiciaire indépendant et transparent; le respect du rôle des médias; la bonne gouvernance et le contrôle public des organes exécutifs et législatifs; le renforcement institutionnel des capacités et le développement des ressources humaines; un gouvernement « propre », responsable, comptable de ses actions et ouvert à tous; et la décentralisation.

28. Le Président a plus particulièrement annoncé un programme législatif de réformes en 10 points visant à : s'assurer de la conformité des lois actuelles avec la Constitution; préserver les droits fondamentaux; augmenter les salaires et les pensions des fonctionnaires; préserver les droits des exploitants agricoles; créer des emplois et préserver les droits des travailleurs; réorganiser le système de santé publique et la sécurité sociale; relever le niveau des normes éducatives et sanitaires; modifier les lois relatives à la presse; promouvoir la préservation de l'environnement; et renforcer les moyens d'intervention en cas de catastrophe naturelle.

Dialogue national et réconciliation

29. Dans une déclaration diffusée auprès des participants au Forum économique mondial de Davos (Suisse) le 28 janvier, Daw Aung San Suu Kyi a souligné que la bonne gouvernance passait par les conditions de base que sont la réconciliation nationale, la stabilité politique et la croissance économique fondée sur le développement des ressources humaines. Elle a demandé aux investisseurs au Myanmar de privilégier le respect du droit, les facteurs environnementaux et sociaux, les droits des travailleurs et la création d'emplois. Elle a préconisé la mise en œuvre de politiques économiques axées sur le développement humain et le renforcement des capacités; l'innovation et la diversification des investissements dans la technologie et les infrastructures; l'octroi de facilités pour la création

d'entreprises et les microcrédits afin de lutter contre la pauvreté; l'adoption de mesures préventives en matière de santé; un développement écologiquement et socialement responsable; le lancement d'une réforme juridique et l'établissement de l'état de droit.

30. Le 8 février, la Ligue nationale pour la démocratie a diffusé les conclusions d'un examen des sanctions contre le Myanmar, selon lesquelles ces mesures n'ont pas eu d'incidence notable sur les conditions économiques; le meilleur moyen de mettre un terme aux sanctions, recommandait l'examen, serait de s'attaquer réellement aux violations des droits de l'homme et à l'absence de pratiques démocratiques; dans l'intervalle, les difficultés économiques rencontrées par la population seraient amoindries si les investissements étrangers respectaient les directives visant à préserver l'environnement, à protéger les droits des travailleurs et à promouvoir la société civile. Le parti a par ailleurs sollicité des pourparlers avec les États Membres concernés en vue d'un accord prévoyant la date, les modalités et les circonstances d'une éventuelle modification des sanctions, notant à ce sujet qu'il serait utile que des professionnels réputés réalisent une étude sur l'effet des sanctions.

31. Le 11 mars, le « Group of Democratic Party Friends » (Groupe des Amis du Parti de la démocratie), formé des 10 principaux partis démocratiques et ethniques représentés au Parlement, a publié une lettre ouverte appelant la communauté internationale à reconnaître l'évolution de la situation politique au Myanmar, caractérisée notamment par la création d'un nouvel espace politique, la transition vers une nouvelle génération de dirigeants et la représentation électorale des partis politiques. Notant que les sanctions contre le Myanmar, sans être la cause première de la pauvreté, ont frappé les secteurs à forte main d'œuvre, empêché la création d'emplois et privé la société des avantages d'un accroissement des investissements étrangers, le Groupe a demandé la levée des sanctions, invité les donateurs à augmenter leurs contributions et préconisé un appui à des réformes socioéconomiques et dans le domaine de la gouvernance et grâce à la fourniture de conseils et d'une coopération dans le secteur du tourisme, du commerce et des investissements.

32. Le 27 mars, la Ligue nationale pour la démocratie a publié une déclaration priant les autorités de créer des conditions politiques équitables en libérant tous les prisonniers politiques et en amorçant immédiatement un réel dialogue politique propre à éliminer les malentendus entre les forces démocratiques et la *Tatmadaw*.

33. Le 25 avril, la Ligue nationale pour la démocratie a publié une déclaration dans laquelle elle s'est félicitée de l'engagement pris par le Président en faveur de l'état de droit. Évoquant des cas de non-respect des principes judiciaires, la déclaration demandait que de nouvelles directives soient émises en vue d'asseoir l'état de droit, notamment en garantissant les droits de la défense et le droit à un procès équitable.

34. Le 16 mai, il a été annoncé que le Président Thein Sein avait accordé une amnistie « pour des motifs humanitaires et par égard pour les familles des détenus » en commuant des peines de mort en réclusion à perpétuité et en réduisant d'un an les autres peines de prison. On a ensuite annoncé la libération de plus de 100 prisonniers politiques, dont 23 membres de la Ligue nationale pour la démocratie, sur un total de 2 000 détenus politiques.

35. Dans une lettre ouverte datée du 20 mai, les 10 partis politiques ayant formé le Group of Democratic Party Friends a accueilli l'amnistie comme un geste de bonne

volonté tout en indiquant que cela ne suffisait pas pour contribuer de manière significative à la réconciliation nationale, puisque les prisonniers condamnés à des peines de longue durée n'étaient pas concernés. Faisant observer que la transition du Myanmar vers un Gouvernement élu passait par l'établissement de la confiance entre les forces politiques et qu'il s'agissait là d'une étape cruciale pour installer le changement démocratique, le Groupe a demandé la libération de tous les prisonniers politiques et le retour des dissidents exilés.

36. Le 28 juin, le Ministère de l'intérieur a averti Daw Aung San Suu Kyi et le Président de la Ligue nationale pour la démocratie, Aung Shwe, que le parti ayant été officiellement dissous, ses activités étaient illégales et devaient cesser car elles pourraient porter atteinte à la paix, la stabilité et l'état de droit, voire susciter encore de plus grandes difficultés pour la réconciliation nationale. Le Ministère a fait savoir que pour participer au traitement des affaires sociales, il convenait de faire une demande de constitution d'une organisation sociale. Les médias d'État ont également averti le parti qu'il devait mettre fin à ses activités s'il voulait éviter des conséquences non nécessaires, en soulignant que ses dirigeants avaient le droit de former un parti politique et de se présenter aux élections dans le cadre d'un parti légal. Il a également mis en garde contre les problèmes de sécurité que poseraient des visites programmées par Daw Aung San Suu Kyi en dehors de Yangon, mais indiqué que sa liberté de voyager ne serait pas restreinte.

37. Le 29 juin, la Ligue nationale pour la démocratie a publiquement répondu qu'elle était toujours un parti politique légalement enregistré qui n'enfreignait pas la Constitution de 2008, et qu'elle ne pouvait donc se dissoudre ni accepter le rejet de ses appels par les tribunaux sur cette question. Pour le bien commun de la réconciliation nationale, le parti a demandé à rencontrer le Ministre de l'intérieur afin d'évoquer l'établissement de l'état de droit.

38. Du 4 au 7 juillet, Daw Aung San Suu Kyi s'est rendue sans incident à Bagan et dans la région environnante dans le cadre d'une visite privée de quatre jours. C'était la première fois qu'elle voyageait en dehors de Yangon depuis « les événements de Depayin » en mai 2003.

39. Signe d'une évolution encourageante, le 19 juillet, à l'invitation du Gouvernement, Daw Aung San Suu Kyi a participé pour la première fois depuis neuf ans aux cérémonies officielles organisées à l'occasion de la « Journée des martyrs » à Yangon. Indépendamment de ces cérémonies, elle s'est jointe aux représentants de la Ligue nationale pour la démocratie pour prendre la tête de la plus grande marche publique qu'on ait vue depuis les manifestations de 2007. Le parti a réaffirmé sa volonté de résoudre les problèmes politiques par des moyens politiques et a prié les autorités de créer des conditions politiques équitables grâce à un vrai dialogue et à la libération des prisonniers politiques.

40. Le 25 juillet, à l'invitation du Gouvernement, une réunion a eu lieu entre le Ministre de la protection sociale, Aung Kyi, et Daw Aung San Suu Kyi. Il s'agissait des premiers entretiens que celle-ci avait avec le Gouvernement depuis sa libération. Dans une déclaration commune, les deux parties ont dit que la rencontre avait été positive, exprimé leur satisfaction quant aux résultats et sont convenues d'une prochaine rencontre le moment venu. Elles ont évoqué les possibilités de coopérer pour le bien de la population, notamment dans les domaines relatifs à l'état de droit, et en vue d'éliminer les malentendus. Dans une déclaration, j'ai salué et encouragé les efforts entrepris pour forger une compréhension mutuelle dans le cadre d'un

dialogue authentique. J'ai également demandé à nouveau au Gouvernement qu'il envisage d'intervenir rapidement pour permettre la libération des prisonniers politiques.

41. Au cours de la période à l'examen, les tensions ont persisté entre le pouvoir et les groupes ethniques armés, qu'ils observent ou non le cessez-le-feu, notamment les forces Kachin, Karen, Shan et Wa. Parmi les incidents les plus graves, on retiendra notamment les affrontements armés qui ont éclaté le 9 juin dans l'État de Kachin et au nord de l'État de Shan entre la *Tatmadaw* et l'Armée de l'indépendance kachin et qui risquent de dégénérer en de violents combats à grande échelle pour la première fois depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu en 1994. Selon les informations recueillies, le conflit a fait des victimes des deux côtés et s'est accompagné de violations des droits de l'homme, de déplacements de la population civile et de la destruction d'infrastructures.

42. Le 24 juin, le Président de l'Assemblée populaire a indiqué que, si les accrochages entre la *Tatmadaw* et l'armée de l'indépendance kachin avaient causé des réactions de panique aux niveaux local et national, grâce à la coordination des efforts entrepris pour les contenir, la situation avait pu être maîtrisée et la paix et la stabilité dans la région avaient ainsi été presque entièrement rétablies. Depuis que les affrontements ont éclaté, plusieurs séries de négociations se seraient tenues entre les autorités centrales et locales et les représentants du Parti de l'union pour la solidarité et le développement, de l'Armée de l'indépendance kachin et de l'Organisation de l'indépendance kachin. Dans une lettre ouverte datée du 28 juillet, Daw Aung San Suu Kyi a demandé que, dans l'intérêt de l'unité nationale, la recherche d'une solution aux tensions entre les groupes armés se fasse dans le cadre de négociations politiques, et elle a manifesté son soutien aux efforts actuellement déployés en ce sens.

43. Depuis le 21 juin, le Bureau du Coordonnateur résident a engagé un dialogue avec des représentants du Ministère de la protection sociale, des secours et de la réinstallation en vue d'exprimer la préoccupation que lui inspirait la situation dans l'État de Kachin, particulièrement celle des civils; de demander et de partager des informations sur les déplacements de population signalés et d'autres sujets d'inquiétude; de solliciter des facilités d'accès afin d'évaluer la situation humanitaire et de fournir une assistance; et d'envisager l'établissement de couloirs humanitaires et des possibilités de libre passage.

Mécanismes de défense des droits de l'homme

44. Le 27 janvier 2011, le Myanmar a fait l'objet d'un premier examen périodique universel par le Conseil des droits de l'homme. Sur 180 recommandations faites au cours de l'examen, le Myanmar en a rejeté 70, accepté 64 et convenu d'en étudier 46 autres.

45. Le 7 mars, le Rapporteur spécial a présenté son quatrième rapport (A/HCR/16/59) au Conseil des droits de l'homme. Le 25 mars, le Conseil a adopté la résolution 16/24, dans laquelle il exprimait notamment son regret qu'aucune visite du Rapporteur spécial n'ait été autorisée depuis février 2010, et prorogeait d'un an le mandat de celui-ci. Il indiquait aussi qu'il appuyait avec force la mission de bons offices et priait le Gouvernement de coopérer pleinement avec mon

Conseiller spécial et le Rapporteur spécial. Le 22 juillet, le Rapporteur spécial a été invité à se rendre au Myanmar en août.

46. Les 1^{er} et 2 juillet, pour la première fois en six ans, le Comité international de la Croix-Rouge a été autorisé à reprendre ses visites pour inspecter les conditions carcérales dans trois localités différentes.

Développement socioéconomique

47. Le 27 juin, le Gouvernement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont organisé conjointement le troisième Forum des partenaires du développement à Nay Pyi Taw. Ouverte par le Vice-Président Mauk Kham et coprésidée par le Secrétaire exécutif de la CESAP et le Ministre de la planification nationale et du développement économique, cette conférence qui a rassemblé de nombreux participants était consacrée aux mesures à prendre pour relancer la production du riz au Myanmar, principal secteur agricole du pays dont sont tributaires 70 % de la population. Les responsables de la politique gouvernementale ont dialogué avec des représentants de la société civile et du secteur privé et avec des spécialistes locaux et internationaux. Il a été recommandé au Gouvernement de regrouper les propositions formulées dans des plans d'action. Le Forum s'inscrivait dans le prolongement du deuxième Forum des partenaires du développement tenu en 2009 et de l'atelier national sur l'élimination de la pauvreté et le développement rural organisé en mai 2010. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a rencontré Daw Aung San Suu Kyi à l'issue de la réunion.

III. Teneur et issue des discussions

48. Lors de la réunion avec les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui s'est tenue à New York le 24 septembre, j'ai souligné que des élections libres, régulières et ouvertes à tous étaient indispensables si l'on voulait favoriser la stabilité et le développement au Myanmar, et que s'il n'était pas répondu à ces attentes, cela pourrait compromettre la crédibilité du processus électoral et entacher les valeurs et principes communs de l'Association. J'ai appelé les États membres de l'ASEAN à encourager le Myanmar à établir des liens plus étroits avec ma mission de bons offices.

49. Lors de ma rencontre à New York avec le Ministre des affaires étrangères, Nyan Win, le 26 septembre, j'ai bien rappelé qu'il n'était pas trop tard pour que le Gouvernement fasse un geste de bonne volonté et renforce ainsi la crédibilité des élections en octroyant notamment le droit de vote à Daw Aung San Suu Kyi et en libérant autant de prisonniers politiques que possible. Le Ministre a laissé entendre que la situation politique serait radicalement différente après les élections. J'ai réaffirmé qu'il fallait que le Gouvernement actuel et celui qui lui succéderait continuent de coopérer activement avec ma mission de bons offices et le Conseiller spécial.

50. Lors du troisième sommet ASEAN-ONU à Hanoï, le 29 octobre, j'ai rendu compte aux dirigeants de l'ASEAN de ma mission de bons offices, en soulignant l'importance que revêtent un passage à la démocratie et une réconciliation nationale

crédibles, y compris l'organisation d'élections libres, régulières et ouvertes à tous. Lors de ma rencontre bilatérale avec le Premier Ministre, Thein Sein, le 30 octobre, j'ai expliqué que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale n'étaient pas satisfaites des dispositions prises pour les élections et j'ai à nouveau demandé que les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, soient libérés avant les élections. J'ai insisté sur le fait qu'outre la crédibilité du scrutin, la transparence des résultats et l'ouverture du processus de formation du gouvernement étaient essentiels. Le Premier Ministre a confirmé que le général en chef Than Shwe et le vice-général en chef Maung Aye ne se présenteraient pas aux élections, ajoutant que de nouvelles amnisties seraient accordées. Tout en soulignant que le nouveau Gouvernement continuerait de coopérer avec ma mission de bons offices, il a demandé à la communauté internationale de coopérer plus étroitement avec le Myanmar dans les domaines socioéconomique et politique.

51. Lors de notre conversation téléphonique du 18 novembre, Daw Aung San Suu Kyi et moi-même sommes convenus que tous les prisonniers politiques devaient être libérés d'urgence. Je lui ai dit que l'esprit de réconciliation qui se dégageait des déclarations qu'elle avait faites ainsi que les appels au dialogue et au compromis qu'elle avait lancés après sa libération étaient très encourageants, et que je continuerai d'inviter toutes les parties concernées à œuvrer ensemble en faveur de l'intérêt national. Daw Aung San Suu Kyi a remercié l'Organisation des Nations Unies pour le rôle important qu'elle joue au Myanmar et moi-même pour les efforts que j'ai constamment déployés en son nom. Elle s'est dite favorable à une visite anticipée de mon Conseiller spécial et a exprimé le désir d'y être étroitement associée. J'ai réaffirmé mon engagement en faveur de la défense des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie au Myanmar.

52. Les 27 et 28 novembre, mon Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar, à l'invitation du Gouvernement. C'était la première fois que ce pays collaborait directement à ma mission de bons offices depuis ma visite de juillet 2009. Pour la première fois également, l'ONU a disposé de davantage de marge de manœuvre pour organiser son programme. Mon Conseiller spécial a rencontré l'ancien Ministre des affaires étrangères, Nyan Win, des hauts responsables des ministères de la planification nationale et des frontières, des membres de la Commission électorale, ainsi que le Secrétaire général du Parti de l'union pour la solidarité et le développement, Htay Oo. Il s'est également entretenu pour la première fois avec Daw Aung San Suu Kyi, ainsi qu'avec les membres du Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie, à sa résidence. Enfin, il s'est réuni dans les locaux de l'ONU avec les représentants des partis politiques qui ont obtenu des sièges lors des élections, ainsi qu'avec des personnalités de la société civile.

53. S'agissant des préoccupations corroborées par les partis politiques et la société civile au sujet des élections, le Gouvernement et la Commission électorale ont fait observer qu'aucune plainte officielle n'avait été déposée et que des procédures à cette fin étaient prévues par les lois sur les élections. Ils ont précisé qu'aucune interdiction n'empêchait de nouveaux partis politiques de se présenter. Mettant de côté la question des plaintes officielles, mon Conseiller spécial a rappelé que si les problèmes soulevés n'étaient pas réglés rapidement et dans un esprit de transparence, cela remettrait en cause la crédibilité des élections. Il a aussi souligné qu'il importait d'adopter des pratiques électorales saines, en commençant par organiser des élections partielles.

54. En ce qui concerne le processus politique au sens large, mon Conseiller spécial a fait observer que pour que la transition vers la démocratie soit réussie, il fallait que les acteurs politiques qui avaient décidé de ne pas participer aux élections ne soient pas exclus des débats, leur rôle dans le paysage politique restant très important. Les élections étant terminées, il a souligné que la question du dialogue et de la réconciliation était plus importante qu'auparavant et que les autorités devraient être mieux armées pour dialoguer avec leurs détracteurs. Les interlocuteurs ont tous convenu qu'il fallait poursuivre les efforts de réconciliation nationale, bien qu'ils aient des attentes différentes et qu'ils divergent sur la façon de progresser.

55. Les interlocuteurs gouvernementaux et les représentants du Parti de l'union pour la solidarité et le développement et du Parti de l'unité nationale se sont dits confiants quant à la mise en œuvre de la feuille de route, insistant sur le fait que tous les partis pouvaient se présenter aux élections et que la réconciliation nationale devait se poursuivre dans le cadre constitutionnel établi. Ils ont appelé la communauté internationale à reconnaître les progrès accomplis dans ce domaine et à envisager la levée des sanctions. Bien que les autorités soient restées sur la réserve, elles n'ont pas non plus complètement rejeté les appels au dialogue, l'application du principe d'ouverture dans la formation du gouvernement ou la libération des prisonniers politiques.

56. Daw Aung San Suu Kyi s'est dite déterminée à poursuivre les efforts de réconciliation nationale sur la base du dialogue, faisant observer qu'une démocratie de pacotille était pire qu'une dictature pure et simple. Elle a indiqué qu'elle souhaitait entendre différents points de vue afin de se faire une idée plus précise de la situation au lendemain des élections. Elle s'est ouvertement déclarée prête à répondre aux tentatives sincères des autorités d'établir un contact avec elle et la Ligue nationale pour la démocratie. Elle n'a pas donné de détails sur sa position concernant les sanctions, affirmant simplement qu'il fallait en évaluer précisément les effets. Elle a indiqué qu'elle espérait que mes bons offices et l'action menée par le Conseiller spécial serviraient activement à promouvoir le dialogue politique, les droits de l'homme et la primauté du droit. Elle s'est aussi dite intéressée de coopérer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires.

57. Malgré leur déception et leur frustration après les élections, les représentants des partis démocratiques et ethniques ont estimé que leur participation au processus leur donnait une occasion légitime de continuer sur leur lancée en exploitant au maximum ce qu'ils ont décrit comme un « nouvel espace politique » dans le cadre du nouveau cadre constitutionnel. Tout en étant conscients des difficultés auxquels ils continueront de se heurter compte tenu de leur faible représentation, ils ont indiqué qu'ils pourraient coopérer et créer des liens entre eux et avec d'autres partis, y compris le Parti de l'union pour la solidarité et le développement.

58. Les interlocuteurs ont tous affirmé qu'il fallait répondre aux besoins du pays dans le domaine du développement, et sur le plan humanitaire, et qu'ils comptaient que l'ONU joue un plus grand rôle à cet égard. D'après les autorités et le Parti de l'union pour la solidarité et le développement, le Myanmar devait se développer sur le plan économique si l'on voulait rétablir la stabilité et des pratiques démocratiques. L'ancien Ministre des affaires étrangères a réaffirmé que le pays s'était engagé à coopérer avec l'ONU dans les domaines technique et politique et a appelé les donateurs à renforcer leur aide. Soulignant que le Myanmar était le seul

pays où le PNUD, à cause des restrictions imposées par son Conseil d'administration, ne mettait pas en œuvre de programme de pays au sens strict, le Gouvernement a explicitement demandé la levée de ces restrictions. Il a assuré que les problèmes d'accès des organismes des Nations Unies seraient réglés et que des visas seraient délivrés sans retard aux membres de leur personnel.

59. Daw Aung San Suu Kyi s'est félicitée de ses contacts et de son dialogue actuels avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et s'est engagée à coopérer avec les organismes des Nations Unies, notamment en vue de surmonter les contraintes politiques et opérationnelles qui freinent l'action humanitaire et le développement. Conformément à leurs discours de campagne, la plupart des partis politiques ont décidé d'accorder la priorité aux questions socioéconomiques pour répondre aux besoins de leur électorat. Les dirigeants de la société civile ont insisté pour dire que toutes les parties prenantes devaient abandonner les affrontements politiques et s'employer à améliorer l'économie politique du pays. D'après eux, ce qui s'est passé après le cyclone Nargis de 2008 a montré que, bien souvent, des progrès étaient accomplis à la faveur d'un engagement constructif de la société civile dans les cadres existants. Ils ont expliqué qu'il fallait avoir une compréhension plus nuancée des possibilités qui s'offrent de s'attaquer aux problèmes du pays, dans le cadre d'un programme plus vaste de libéralisation. De même, des experts indépendants ont envisagé de nouveaux moyens de résoudre les questions de gestion économique, étape essentielle de toute transition vers la démocratie, notamment en mettant en place un processus législatif et budgétaire plus transparent.

60. Avant de retourner au Myanmar, mon Conseiller spécial s'est rendu à Jakarta le 10 mai pour y rencontrer le Ministre indonésien des affaires étrangères et le Président de l'ASEAN, Marty Natalegawa, afin de discuter des conclusions du dix-huitième Sommet des pays de l'ASEAN tenu les 7 et 8 mai, lors duquel il a été proposé que le Myanmar assure la présidence de l'ASEAN en 2014. Mon Conseiller spécial a été informé que la décision finale avait été reportée au dix-neuvième Sommet, prévu les 17 et 18 novembre 2011, en attendant la visite prévue du Président de l'ASEAN au Myanmar.

61. Du 11 au 13 mai, mon Conseiller spécial s'est rendu une nouvelle fois au Myanmar à l'invitation du nouveau Gouvernement, pour la première fois depuis son accès au pouvoir. À Nay Pyi Taw, il a été reçu par le Ministre des affaires étrangères, Wunna Maung Lwin, et a rencontré les Ministres de l'intérieur, des affaires sociales, ainsi que de la planification nationale et du développement économique, et des hauts fonctionnaires des Ministères du commerce, de la santé et de l'éducation. Il s'est entretenu avec les nouveaux conseillers présidentiels chargés des affaires politiques, juridiques et économiques. Il a aussi été reçu par le Vice-Président de l'Assemblée des peuples, et par le Secrétaire général du Parti de l'union pour la solidarité et le développement. À Yangon, il a de nouveau rencontré Daw Aung San Suu Kyi et les membres du Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie, ainsi que des représentants de l'opposition et des partis ethniques au sein du Parlement et de la société civile. Il s'est également rendu à Bago pour y rencontrer le Ministre principal et ancien Ministre des affaires étrangères, Nyan Win.

62. Lors de toutes ces réunions, mon Conseiller spécial a souligné qu'il importait que le nouveau Gouvernement prenne les devants en adoptant des mesures concrètes

pour mettre en œuvre les réformes annoncées par le Président Thein Sein. Il a expliqué que les observateurs nationaux et internationaux se fieraient autant à la façon de diriger le pays et aux politiques qu'à la capacité à répondre aux attentes du peuple pour juger de l'authenticité du changement au Myanmar. Il a prévenu que plus les réformes promises tarderaient à voir le jour, plus les frustrations seraient grandes.

63. Mon Conseiller spécial a souligné que la libération des prisonniers politiques restait l'étape clef qui pourrait susciter une plus grande confiance à l'égard du Gouvernement, notant qu'il s'agissait là d'une des principales exigences de tous les acteurs politiques démocratiques et ethniques participant ou non au débat politique. Bien que les autorités aient continué de nier l'existence de ces prisonniers, mon Conseiller spécial a reçu des informations indiquant que la question de l'amnistie était en pourparlers et qu'il revenait au Président d'en décider. Ces informations ont été confirmées, après sa visite, par l'annonce de l'amnistie, le 16 mai.

64. Pour ce qui est du processus politique, mon Conseiller spécial a exhorté le Gouvernement à dialoguer avec toutes les parties prenantes, y compris celles qui ne siègent pas au Parlement. Il a évoqué l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies dans d'autres situations de transition, qui a montré que le succès de toute réforme dépendait en grande partie du niveau de soutien apporté par l'ensemble de la société. Il a réaffirmé que, la mise en œuvre de la feuille de route étant achevée, le nouveau Gouvernement devrait pouvoir engager le dialogue avec les opposants, notamment en mettant en place les moyens voulus pour encourager un large débat. Les interlocuteurs gouvernementaux ont quant à eux reconnu la nécessité d'atteindre plus largement la société dans son ensemble, se montrant ouverts aux différents points de vue et idées. Ils ont toutefois estimé que le Parlement constituait une tribune légitime pour permettre des négociations et un débat transparent entre les représentants élus. Le Ministre des affaires étrangères a indiqué que la porte restait ouverte à tous ceux qui souhaitaient prendre part à la vie politique par les voies électorales. Les autorités ont aussi reconnu qu'il était nécessaire de collaborer avec les groupes ethniques armés en vue de trouver des solutions pacifiques. Concernant Daw Aung San Suu Kyi, les interlocuteurs du Gouvernement ont souligné que sa libération était sans condition, et laissé entendre qu'ils attendaient de voir comment elle accueillerait le programme de réforme présidentiel.

65. S'agissant du processus électoral, mon Conseiller spécial a invité les autorités à tirer les leçons de l'échec des élections de 2010 afin de renforcer la crédibilité des prochains scrutins, notant que les élections partielles constitueraient une première occasion de garantir plus d'ouverture, de participation et de transparence. Les autorités ont fait observer que le Parlement avait constitué une nouvelle Commission électorale.

66. Sur la question des droits de l'homme, mon Conseiller spécial a engagé le Gouvernement à coopérer activement avec les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU, notamment le Rapporteur spécial, en vue de répondre aux inquiétudes suscitées par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et de renforcer les capacités de gouvernance, notamment en ce qui concerne la formation, la réforme institutionnelle et la primauté du droit. Les Ministres des affaires étrangères et de l'intérieur ont jugé que la réaction de la communauté internationale à la suite de la publication de l'examen périodique

universel du Myanmar était encourageante et ont assuré que le Gouvernement s'employait actuellement à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de cet examen.

67. En ce qui concerne l'aide humanitaire et en matière de développement, mon Conseiller spécial a insisté sur le fait que le Myanmar devait répondre aux gestes d'ouverture de la communauté des donateurs et s'appuyer sur les efforts déployés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUD et d'autres partenaires. Les autorités ont accepté de collaborer plus étroitement avec le système des Nations Unies, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et du renforcement des capacités. Par ailleurs, s'estimant victimes d'un « traitement injuste », elles ont formulé trois exigences précises : a) lever les sanctions unilatérales contre le Myanmar; b) accroître l'aide au développement; et c) lever les restrictions imposées au programme de pays du PNUD.

68. Mon Conseiller spécial a en outre fait observer que l'engagement du Gouvernement en faveur de la réforme était l'occasion de renforcer la compréhension mutuelle entre le Myanmar et la communauté internationale, ce qui semblait d'autant plus pertinent compte tenu de la proposition faite par le Myanmar d'assurer la présidence de l'ASEAN en 2014. Il a encouragé les autorités à établir des liens avec la communauté internationale et à participer de manière plus ouverte et plus régulière avec ma mission de bons offices. Dans cette optique, il a invité en mon nom le Ministre des affaires étrangères à se réunir avec le Groupe des amis à New York et renouvelé son offre de maintenir une présence politique discrète au Myanmar, à l'appui de ma mission de bons offices.

69. Les interlocuteurs du Gouvernement et du Parti de l'union pour la solidarité et le développement ont rappelé que le Myanmar n'en était qu'au début de sa transition politique et que son nouveau cadre décentralisé était encore en cours de structuration. Sans prendre d'engagement concernant les propositions avancées, ils ont affirmé que le Gouvernement était déterminé à accélérer la transition et à mettre en œuvre les réformes. Ils n'ont pas caché qu'ils espéraient que la communauté internationale reconnaîtrait qu'ils avaient mené à bien la feuille de route dans le calme, en soulignant qu'il était temps qu'elle repense son approche à l'égard du Myanmar et qu'elle agisse de manière plus constructive. Parallèlement, ils ont pris acte des attentes de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, qui souhaitent que des progrès soient réalisés sur les questions clefs.

70. Daw Aung San Suu Kyi a précisé que la Ligue nationale pour la démocratie et elle-même ne souhaitaient pas se montrer hostiles, mais qu'elles resteraient extrêmement prudentes jusqu'à ce qu'elles aient des preuves d'une véritable évolution. D'après son évaluation, la situation n'avait pas radicalement changé, la recherche de légitimité du Gouvernement s'exprimant davantage à travers des symboles que des actes. Soulignant que les trois branches du pouvoir étaient contrôlées par le même parti politique, elle a fait part de son inquiétude quant à la propension du Gouvernement à occuper tout l'espace politique à l'exclusion de tout autre acteur. Elle a indiqué qu'aucune raison ne justifiait de retarder encore la libération des prisonniers politiques ou la mise en œuvre des réformes attendues depuis longtemps. Les résultats positifs devaient être mesurés à l'aune des problèmes non encore réglés, le Rapporteur spécial n'ayant par exemple toujours pas été invité à revenir au Myanmar. Elle s'est à nouveau dite prête à accueillir

favorablement toute tentative sincère du Gouvernement d'établir des contacts avec elle et la Ligue nationale pour la démocratie.

71. Daw Aung San Suu Kyi et les membres du Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie ont indiqué qu'ils avaient épuisé tous les recours juridiques pour éviter que leur parti ne soit officiellement dissous, mais qu'ils s'efforceraient de le maintenir en place en faisant appel au Conseil des droits de l'homme. Ils ont approuvé la dernière résolution du Conseil relative au Myanmar en indiquant que le parti n'était pas prêt, pour le moment, à accepter de participer aux élections dans le cadre actuel. Ils se sont néanmoins dits satisfaits que le réseau social et les activités du parti se soient étendus et ont demandé la coopération des autorités à cet égard. Daw Aung San Suu Kyi s'est de nouveau félicitée de ses liens et contacts actuels avec l'ONU, notamment concernant les restrictions qui freinent l'action humanitaire et le développement. Elle m'a à nouveau remercié de mes bons offices et a souhaité que mon Conseiller spécial participe activement à ces efforts.

72. La plupart des partis politiques et des organisations de la société civile ont choisi de faire preuve de circonspection avant de juger de la capacité du Gouvernement d'entreprendre les réformes promises, mais ils se sont félicités du programme présidentiel en indiquant qu'il ne fallait pas juger trop vite le nouveau Gouvernement. Pour eux, le plus important était que le Gouvernement s'était montré prêt à écouter différentes opinions, comme en témoignait notamment la désignation de conseillers indépendants. Ils ont estimé qu'alors que le précédent système tournait principalement autour d'un pouvoir central unique, les élections avaient ouvert un nouvel espace politique à de multiples acteurs, partis, institutions et programmes qui pourraient influencer sur la conduite des affaires publiques. Ils se sont dit déterminés à contribuer aux réformes.

73. Si les partis politiques n'ont pas tous eu la même expérience en ce qui concerne les procédures parlementaires, ils ont tous indiqué qu'ils s'étaient sentis relativement libres d'entreprendre des activités politiques. La plupart ont demandé une amnistie en faveur des prisonniers politiques, certains souhaitant également que le pays accueille les ressortissant exilés. Certains ont suggéré que le Gouvernement pourrait organiser une « convention de l'union », qui servirait de cadre largement représentatif pour s'attaquer aux problèmes nationaux. Plusieurs partis ethniques considéraient que la décentralisation était indispensable si l'on voulait mettre fin au conflit armé, et qu'il fallait régler d'urgence les problèmes qui subsistent dans les zones frontalières. La plupart d'entre eux ont estimé que les questions socioéconomiques étaient devenues prioritaires pour l'électorat, faisant écho aux appels du Gouvernement en faveur d'une aide accrue au développement et de la levée des sanctions.

74. Les dirigeants de la société civile se sont félicités de ce qu'ils appelaient la « nouvelle gouvernance », dans le cadre de laquelle les autorités ont fixé des échéances pour l'édification de l'État, et les « agents de changement » disposaient d'un cadre et d'un espace pour travailler. Notant que les réformes pourraient permettre à un plus grand nombre d'acteurs de participer à la réconciliation, ils ont estimé que leur rôle devrait consister à faciliter les relations entre la population et le Gouvernement. Ils ont appelé l'attention sur les évolutions positives récentes, notamment la suppression des postes de contrôle militaire dans certaines zones, l'assouplissement des restrictions et de la censure médiatiques, le transfert de l'octroi des licences d'import-export à la société civile, l'adoption de nouvelles lois

sur l'investissement et l'environnement, l'abolition des monopoles commerciaux, l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté et l'organisation par le Gouvernement de consultations avec les entreprises et la société civile.

75. Du 27 au 30 juin, comme suite à la visite de mon Conseiller spécial en marge du troisième Forum des partenaires au développement, le Bureau du Conseiller spécial a pour la première fois eu l'occasion de discuter, au niveau opérationnel, avec tout un éventail d'interlocuteurs locaux à Nay Pyi Taw et Yangon, notamment avec des conseillers présidentiels et des représentants de la société civile.

76. Le 29 juillet, je me suis entretenu par téléphone avec le Ministre des affaires étrangères, Wunna Maung Lwin, mon Conseiller spécial ayant fait de même avec Daw Aung San Suu Kyi le 27 juillet. Ces appels avaient pour but de faire connaître les attentes des Nations Unies qui, compte tenu des progrès récemment accomplis, estiment qu'il faut redoubler d'efforts pour résoudre les questions en suspens, notamment en ce qui concerne la libération des prisonniers politiques, et le dialogue et la réconciliation à l'échelle nationale, conformément aux objectifs énoncés dans le programme de réforme.

IV. Observations

77. Après presque un demi-siècle de régime militaire et alors que 20 ans se sont écoulés depuis les dernières élections, l'exécution de la feuille de route sous la conduite du Conseil d'État pour la paix et le développement ouvre la voie à un dialogue national plus ouvert et à une évolution politique. La passation des pouvoirs du Conseil au nouveau gouvernement, la démission du général Than Shwe et la libération de Daw Aung San Suu Kyi offrent au Myanmar de nouvelles possibilités de s'engager sur la voie du progrès et d'améliorer son image à l'échelle régionale et mondiale. L'Organisation des Nations Unies est consciente de l'importance de ces événements, qui surviennent après plusieurs décennies de conflit et d'impasse politique.

78. Le Président Thein Sein a déclaré que le moment était venu pour le Myanmar de combler son retard dans un monde en pleine évolution et qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Les difficultés que doit surmonter le Myanmar perdurent depuis trop longtemps déjà; en matière des droits de l'homme et sur les plans politique, social, économique et humanitaire, les problèmes sont sérieux, anciens et profondément ancrés. J'accueille donc avec satisfaction le fait que le Président Thein Sien ait reconnu la nécessité de réformes politiques et économiques de grande ampleur, qu'il s'est engagé à entreprendre de manière à renforcer l'unité nationale.

79. Les engagements pris par le Gouvernement semblent mieux répondre que par le passé aux besoins et aux espoirs du peuple du Myanmar, ainsi qu'aux préoccupations et aux attentes de la communauté internationale. Je crois que cela ouvrira la voie à une coopération plus efficace aux fins des objectifs du mandat que m'a confié l'Assemblée générale, ce qui est d'autant plus important que le Myanmar doit de se défaire de sa réputation de pays perpétuellement en crise et redevenir un membre respecté et responsable de la communauté internationale. L'épreuve décisive pour le Gouvernement sera cependant de tenir ses engagements en respectant les échéances. L'Organisation des Nations Unies espère que le Myanmar saura mener à bien cette entreprise.

80. Bien que les élections n'aient pas été libres et régulières et qu'elles auraient été plus crédibles si les conseils formulés par l'ONU avaient été suivis, la participation des partis politiques et des électeurs a montré qu'ils étaient prêts à tirer parti de cette première ouverture de l'espace politique en 20 ans. Malgré la déception et l'amertume suscitées chez bon nombre de personnes par le processus électoral et ses résultats, ces élections ont permis la reprise d'activités politiques légales, qui avaient été interdites ou soumises à des restrictions pendant près de 50 ans. Durant les périodes de transition, la reprise de la vie politique est une condition *sine qua non* à la réconciliation de l'ensemble de la société. La multiplicité des points de vue, des acteurs et des programmes qui se font jour témoigne de la complexité de l'environnement politique du Myanmar.

81. Comme le montre l'immense soutien exprimé à la libération tant attendue de Daw Aung San Suu Kyi, la popularité tenace de cette dernière et les idéaux qu'elle défend demeurent une réalité politique. Je trouve encourageant qu'on lui ait permis, ainsi qu'à ses partisans, de mener des activités politiques, notamment de rencontrer des délégations étrangères et de se déplacer à l'extérieur de Yangon. J'espère qu'ils continueront de jouir pleinement de cette liberté. Daw Aung San Suu Kyi est une figure importante au Myanmar et dans le reste du monde, et son bien-être est une question qui intéresse la communauté internationale. Toute mesure prise contre sa sécurité ou sa liberté de mouvement serait jugée très inquiétante et serait mal interprétée.

82. Le maintien en détention des prisonniers politiques continue de préoccuper profondément l'ONU et la communauté internationale. Il n'est pas cohérent avec les engagements pris par le Gouvernement et les premiers efforts allant dans le sens d'une plus grande ouverture et du respect des libertés fondamentales de l'état de droit. Il va également à l'encontre du dialogue et de la paix sociale. Tant qu'elle durera, cette situation ébranlera toute confiance dans les efforts du Gouvernement. Au bout du compte, ce serait également une perte pour le Myanmar, qui a besoin des talents de tous ses nationaux pour construire un avenir meilleur.

83. Tout aussi préoccupante est la persistance de tensions et d'hostilités avec certains groupes armés ethniques. Conformément aux efforts déployés au fil des ans pour faire respecter les accords de cessez-le-feu et à l'engagement pris par le Président Thein Sein de laisser la voie ouverte à la paix, des mesures doivent être prises d'urgence par toutes les parties afin d'éviter l'intensification des tensions et de négocier des solutions durables aux questions politiques et aux problèmes d'insécurité dans le cadre d'un processus de réconciliation nationale plus large. Faute de quoi, non seulement les populations concernées en pâtiront, mais cela aura aussi pour effet d'entraver le processus de réforme et la possibilité d'une prise en compte légitime des revendications des groupes ethniques dans le cadre des nouvelles structures politiques. Le Myanmar ne peut pas se permettre de laisser subsister ces obstacles à la paix et l'unité, qui sont essentielles pour sa stabilité et son développement.

84. S'il est encore trop tôt pour évaluer la nature et la portée du changement politique au Myanmar, plusieurs changements peuvent déjà être constatés. Après deux décennies pendant lesquelles les décisions politiques ont été prises à huis clos, il serait possible et souhaitable que ces changements permettent de fonder la réforme de la gouvernance et la transition démocratique sur des processus plus éclairés, représentatifs, transparents et responsables. Dans ces processus, la relation

entre les autorités civiles et militaires sera déterminante pour marquer une réelle rupture.

85. Il s'agit pour toutes les parties de savoir comment tirer parti de la situation actuelle pour faire progresser la réconciliation nationale. Que les changements récents aboutissent ou non à une plus grande ouverture et à une plus large participation dépend de la façon dont les différentes parties décideront de collaborer. Il est dans l'intérêt de la nation que toutes les parties engagent et acceptent le dialogue en vue de trouver un accord et il sera essentiel d'exploiter autant que possible l'espace restreint qui est disponible. Le Gouvernement a pour responsabilité de mobiliser le plus large soutien possible à ses réformes en tendant la main à toutes les forces politiques, y compris celles qui ne sont pas représentées au Parlement. Vu le contexte actuel, je compte bien intensifier mes activités de bons offices.

86. Il reste à voir si le nouveau gouvernement aura la capacité, la volonté et le soutien nécessaires pour exécuter son programme de réformes. La communauté internationale, particulièrement les pays de la région et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ont intérêt à ce que les réformes aboutissent. Ils doivent œuvrer ensemble afin que le processus actuel puisse aboutir à une transition qui soit crédible et propre à promouvoir la stabilité et le développement du pays. La promesse de réformes offre la chance d'améliorer les relations avec la communauté internationale. Je suis prêt à engager une réflexion avec le Myanmar et les parties intéressées, y compris les donateurs et les partenaires de développement, sur la manière dont la communauté internationale et les organismes des Nations Unies pourraient favoriser et appuyer des réformes efficaces, qui répondent aux intérêts du peuple du Myanmar.
